

COMMUNIQUE DE PRESSE

Refus de remboursement du Leqembi® : une décision incompréhensible qui prive les patients Français du meilleur traitement actuellement disponible dans la maladie d'Alzheimer

France Alzheimer, la Fondation Vaincre Alzheimer, la Fondation Recherche Alzheimer, la Fédération des centres mémoires **affichent leur profonde incompréhension** face à la publication de l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS) s'opposant au remboursement du lécanemab (Leqembi®) en France. Cet avis, qui intervient seulement quelques semaines après celui du refus d'un accès précoce, **porte gravement et durablement atteinte à l'accès des Français éligibles aux innovations**. Il creuse encore davantage les inégalités entre les patients français et leurs voisins européens et aggrave le décrochage de la France dans la lutte contre la maladie.

Une décision lourde de conséquences pour les patients et pour leurs familles

Alors qu'aucune solution médicamenteuse n'est aujourd'hui remboursée en France, l'arrivée d'innovations telles que le lécanemab et le donanémab, destinées à ralentir l'évolution de la maladie d'Alzheimer à un stade précoce, suscite de l'espoir et est fortement attendue par les patients.

Cet optimisme a été conforté par la décision des experts de la Commission européenne, en avril dernier, d'autoriser la mise à disposition de deux médicaments dans l'Union européenne, considérant un bénéfice jugé favorable au regard des risques encourus par la population ciblée. Les risques identifiés, qui peuvent inclure des hémorragies et des œdèmes cérébraux, sont le plus souvent asymptomatiques, bien qu'ils puissent, dans de rares cas, être plus sévères. Conscients de ces enjeux, la Fédération des Centres Mémoire avait publié en février dernier ses recommandations d'utilisation appropriée.

Il y a quelques semaines, la HAS avait refusé la demande d'accès précoce pour le traitement, décision qui avait suscité une vague d'incompréhension de la part des acteurs concernés et du désarroi du côté des familles.

En se prononçant contre l'inscription du lécanemab dans la liste des produits de santé remboursés, la HAS prive les patients éligibles et leurs proches de l'option thérapeutique aux meilleurs effets actuellement disponible sur les formes précoces de la maladie ; ceux-ci se sentant déconsidérés et laissés pour compte.

Alors que ce médicament est déjà disponible et remboursé en Allemagne, en Autriche ou encore au Japon, les malades français se voient une nouvelle fois exclus des avancées thérapeutiques majeures.

Les associations dénoncent une perte de chance inacceptable pour des milliers de personnes diagnostiquées précocement, et pour leurs proches.

L'innovation médicale et la recherche française menacée

Au-delà du cas du Legembi®, l'avis envoie un signal particulièrement négatif aux acteurs qui envisageaient de mettre à disposition de nouveaux traitements contre la maladie, **susceptible de compromettre la dynamique actuelle** de recherche et de développement dans ce domaine. La réalisation de l'objectif du gouvernement, publié le 4 septembre dernier, de « faire de la France un leader en matière de recherche et d'innovation » dans les Maladies neurodégénératives 2025-2030, paraît plus que jamais illusoire.

Nous interpellons les pouvoirs publics pour promouvoir l'équité d'accès aux innovations

Les quatre organisations appellent les autorités à trouver, rapidement, des solutions pour garantir l'accès des patients français éligibles à ces innovations et d'éviter à tout prix une médecine à deux vitesses, contraire aux principes d'égalité du système de santé et aux risques majeurs pour les patients concernés.

La voix des personnes malades, de leurs familles et des professionnels du soin qui les accompagnent au quotidien doit enfin être entendue et pleinement prise en compte.

France Alzheimer et maladies apparentées*

Fondation Vaincre Alzheimer*

Fondation Recherche Alzheimer*

Fédération des Centres Mémoire*

Liens d'intérêt

En 2024, les contributions de l'industrie pharmaceutique ont représenté moins de 0,30% des ressources de **l'association France Alzheimer et maladies apparentées**. Ces contributions n'ont jamais concerné et ne concerneront jamais les produits développés par les laboratoires en question. L'association tient sa Charte éthique interne sur le sujet à disposition.

En 2024, les contributions de l'industrie pharmaceutique ont représenté 0,35 % des ressources de la **Fondation Vaincre Alzheimer**. Conformément à sa charte éthique, la Fondation précise que ces soutiens sont exclusivement affectés à des programmes prédéfinis et ne concernent en aucun cas les produits des laboratoires.

La **Fondation Recherche Alzheimer** n'a aucun lien d'intérêt à déclarer.

En 2024, les contributions financières des industriels pharmaceutiques à **la Fédération des Centres Mémoire** ont été exclusivement affectés à la prise en charge de frais logistiques pour l'amélioration des pratiques cliniques et la formation des professionnels de santé de façon indépendante conformément aux statuts actuels en vigueur, téléchargeables sur le site internet www.centres-memoire.fr.